

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2017

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL243

présenté par  
Mme Brenier et M. Morel-À-L'Huissier

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 8, après le mot :

« soutient »,

insérer le mot :

« , diffuse ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout permet d'étendre les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance à ceux qui en transférant des messages de haine ou faisant l'apologie du terrorisme, contribuent au phénomène de radicalisation.